

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 novembre 2022
Délibération n°13

L'An deux mille vingt-deux le dix-sept novembre à 20h30, le Conseil Municipal
convoqué le dix novembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice -
MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard -
ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT
Amandine - MOSSO Véronique - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

Absents :

Procurations : KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à HERMITTE
Jean-Pierre - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi

Madame CARRE-PIERRAT Amandine a été nommée secrétaire.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SYME 05

Madame le maire expose au Conseil que Territoire d'Energie - SyME 05 a récemment fait
parvenir à la commune un projet de convention financière, relative à des travaux d'extension
du réseau de distribution électrique.

Cette convention, référencée AUf 22-158-M, concerne une extension de réseau destinée à
desservir une nouvelle construction sur la route de l'Eychauda au lieudit « La Gillio », ayant
fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme en 2021.

Madame le maire précise que le montant de ces travaux d'extension s'élève à 20 400 €, dont
6 429.60 € à la charge de la commune.

Madame le maire demande en conséquence au Conseil de l'autoriser à signer cette
convention, annexée à la présente délibération et dont elle fait lecture.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** la réalisation de travaux d'extension du réseau de distribution électrique au
lieudit « La Gillio » ;
- **Autorise** Madame le maire à signer la convention financière référencée AUf 22158-M
avec Territoire d'Energie - SyME 05, annexée à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

ID : 005-200064657-20221117-DCM171122_13-DE